



**Section de Côte d'Or de la  
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle**

2, rue Romain Rolland, 21000 DIJON  
Tél : 03-80-67-01-11/14 Mobile 06 76 15 06 78  
Courriel : [fnecfo21@wanadoo.fr](mailto:fnecfo21@wanadoo.fr)

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CSAD.

Tout d'abord, la FNEC FP-FO apporte son soutien aux personnels du Collège Edouard Herriot à Chenôve. Une fois encore, un membre de la communauté éducative a été menacé dans l'exercice de ses fonctions. Cette violence croissante dans les établissements scolaires ne doit jamais être banalisée, pour le bien des professionnels mais aussi, bien sûr, pour les élèves se trouvant confrontés à des situations qu'ils ne devraient pas connaître au sein de l'École. Le risque de telles violences est accru quand le climat scolaire se tend, ce qui est en grande partie lié à : des effectifs incompatibles avec l'attention due à chaque élève, et à une pénurie de personnels pour les encadrer et endiguer la violence (AED, AESH et CPE, mais aussi profs, perdur, administratifs, infirmières, Psy-EN et assistantes sociales).

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de préparer la rentrée 2024. Une rentrée qui ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices car pour le SNFOLC, de même que la pseudo « école de la confiance » du ministre Blanquer était en réalité une école de la défiance et de la maltraitance, le pseudo « choc des savoirs » est en réalité une attaque contre les savoirs et contre l'école qui instruit. Face au rejet massif du « choc des savoirs » par les personnels, face au rejet massif de tous les textes présentés au CSE, le Premier ministre Gabriel Attal et sa nouvelle ministre de l'Éducation Nicole Belloubet devraient tirer les conclusions qui s'imposent et abandonner immédiatement ces mesures. Mais le chef du gouvernement choisit la provocation et le passage en force en annonçant que toutes les dispositions seront mises en place à la rentrée 2024.

À ce rejet du « choc des savoirs » s'ajoute la colère provoquée par les conditions inacceptables dans lesquelles la rentrée 2024 est préparée, dans le cadre d'un budget d'austérité qui supprime des centaines de postes et se traduit par des DHG catastrophiques dans les établissements, austérité renforcée aujourd'hui par les 700 millions d'euros de coupes budgétaires supplémentaires à l'Éducation nationale décrétées par le ministre Bruno Lemaire le 22 février. Ainsi, une fois encore, les centaines de motions adoptées par les collègues dans leurs établissements associant la plupart du temps des revendications en termes d'heures, de postes, de classes et de refus des groupes de niveau sont ignorées.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ce CSAD s'apprête à rendre 18 postes (*dont 6 MCS*) en ne créant que 19 postes, ce qui revient à une toute petite balance positive d'un poste. Nous tenons à alerter sur le fait que plus de 50% des créations sont des postes avec un complément de service. Nous soulignons également que les 6 mesures de carte scolaire touchent 2 disciplines en tension (*la technologie et l'allemand*) où il sera très difficile, voire impossible pour les collègues de retrouver un poste fixe qui puisse leur garantir des conditions de travail satisfaisantes. La situation pour l'allemand est très préoccupante puisque dans cette discipline, les suppressions se poursuivent sans aucune création de poste : on en est à faire des mesures de carte scolaire sur des collègues porteurs de handicap!

Sur cinq ans le département a donc perdu plus de 121 postes dont cinquante avec MCS pour seulement 63 ouvertures ! On remarquera donc que le gouvernement a continué ces dernières années dans sa logique de suppression de postes, au lieu de faire l'effort de recrutement nécessaire et de concéder des améliorations sur les conditions de travail qui rendraient le métier d'enseignant attractif ! Sans toutes ces suppressions, il aurait été plus facile d'assurer tous les cours et les remplacements, plus facile de combler les lacunes des élèves et d'assurer leur instruction.

On compte encore 145 postes à compléments de service (*147 avec les 3 postes où les collègues sont laissés provisoirement en sous-service*), c'est toujours trop, même si on constate depuis cinq ans une légère baisse chaque année. Ces compléments dégradent les conditions de travail des collègues qui y sont soumis, surtout lorsque ce complément est instable, car à la difficulté de jongler entre plusieurs équipes et lieux de travail, s'ajoute celle de devoir sans cesse s'adapter à de nouvelles conditions d'exercice. Les supports pérennes sont encore plus rares pour les enseignants affectés sur trois établissements, empêchant toute continuité pédagogique. Cela s'annonce donc pire encore pour les 7 collègues qui seront sur 3 établissements. (*8 avec le poste où le collègue est laissé provisoirement en sous-service*). Même si vos services essaient de faire de leur mieux pour rendre ces regroupements les plus cohérents possibles, il n'en demeure pas moins que cette situation est de plus en plus difficile à vivre pour les nombreux enseignants concernés. L'accumulation des kilomètres au quotidien entre les établissements pèse lourd, surtout avec des HSA, des réunions supplémentaires, et des frais de déplacement en hausse avec le prix des carburants... Rappelons que si les compléments de service sont en lettres, en langues, en mathématiques ou en histoire-géographie, il est impossible de bloquer le service dans le deuxième établissement sur une demi-journée, ce qui multiplie les déplacements. Pour la FNEC FP-FO, il faut abonder les DHG, créer de vrais groupes à effectifs réduits, alléger les effectifs des classes, transformer les HSA en heures poste pour permettre d'éviter les suppressions de postes et les nombreux compléments de services. FO revendique également la prise en compte des

temps de trajet dans le temps de travail proportionnellement aux temps de trajet réels, car ils ne sauraient dans certains cas se réduire au forfait d'une heure actuellement en vigueur.

Nous souhaitons vous faire part de nouveau de notre inquiétude sur la Technologie qui se voit retirer 6 postes, c'est-à-dire autant que l'an dernier ! La discipline était déjà mise à mal quant au recrutement et les collègues en poste vont maintenant se retrouver dans l'incapacité de muter. On dénombre 13 postes à CSD dans cette matière (*14 si on compte celui en excédent, donc en attente d'un complément*). C'est bien l'effet de la réforme du collège qui supprime la Technologie de l'enseignement de 6°. Nous réitérons donc notre inquiétude en ce qui concerne les 4 collègues qui subissent une mesure de carte scolaire mais également les collègues contractuels en CDI qui risquent de se retrouver sans poste à la rentrée 2024. Un vrai problème de ressources humaines se pose dans cette discipline !

Dès février, nous avons dénoncé une dotation départementale nettement insuffisante pour les collèges qui mettait à mal le fonctionnement d'un certain nombre d'entre eux car les établissements touchés par la baisse de leur DHG voient une augmentation préoccupante du nombre d'élèves par division. Nous vous avons également alerté sur les difficultés que ces établissements allaient rencontrer pour l'inclusion des élèves ULIS et d'UPE2A.

L'ensemble des personnels est donc fatigué de travailler dans de telles conditions. C'est pourquoi, la FNEC FP-FO revendique :

- L'arrêt du dispositif du « choc des savoirs » et l'abandon des groupes de niveaux,
- Le rétablissement de toutes les heures d'enseignement disciplinaires supprimées pour permettre à l'école de remplir sa mission d'instruction, pour rétablir l'heure d'enseignement en Technologie en 6e, ainsi que toutes les heures d'enseignement disciplinaire nécessaires aux dédoublements,
- L'abandon des suppressions de postes,
- La création de postes statutaires et l'ouverture de postes supplémentaires au concours,
- Le respect des statuts, des missions et des obligations réglementaires de services,
- Le respect de notre liberté pédagogique et l'arrêt de toutes les mesures remettant en cause nos statuts (PACTE, ...),
- L'embauche immédiate de contractuels pour répondre aux besoins urgents avec l'instauration d'un plan de titularisation ouvert à tous les contractuels volontaires,
- Le retrait du décret instaurant une 2<sup>ème</sup> HSA obligatoire.
- La conversion d'HSA en HP partout où cela s'avère nécessaire pour ne pas dégrader les services.